Bonnes pratiques de la collecte à 0€

Pour garantir la sécurité des personnes, permettre une valorisation vertueuse de ses consommables usagés et bénéficier d'une qualité de service premium, le client* doit respecter quelques règles de bon sens.

CONSOMMABLES

Conibi collecte et recycle tous les consommables d'impression usagés, quelle que soit leur marque. **Dans les pays du Benelux, cette prestation est gratuite uniquement pour les consommables de votre marque fournisseur.**

CONTENANTS

A l'ouverture de son compte et s'il a choisi la collecte sur site, le client peut acheter un kit de 2 écobox pour les consommables de sa **collecte initiale**. S'il préfère, il fournit lui-même ces premiers contenants, du format d'un carton de déménagement standard, propre et robuste. Par la suite, sur demande à chaque collecte, il reçoit gratuitement de nouveaux contenants vides. À tout moment, il peut acheter des packs d'écobox supplémentaires.

CONFORMITÉ

Les contenants sont remplis avec précaution en évitant les fuites d'encre ou de toner. Les contenants souillés sont refusés par le collecteur. **En cas de présence de déchets étrangers,** le contenant est renvoyé en l'état au client et le transport lui est facturé.

PROTECTION

Chaque consommable usagé est refermé à l'aide du clapet ou du bouchon d'origine. Le cas échéant, il est placé dans le sac de protection étanche ou son carton pour les bacs récupérateurs fourni par le fabricant. **Les emballages en carton sont proscrits.**

OPTIMISATION

Afin de ne pas faire transporter du vide, d'éviter d'inutiles émissions de CO2 et d'alléger son propre bilan de recyclage, le client ayant opté pour une collecte sur site veille à optimiser le remplissage de chaque écobox (maximum 20 kg) et à demander une collecte pour **l'enlèvement minimum de deux écobox.**

ACCESSIBILITÉ

Le client s'assure que les contenants à enlever sont regroupés et stockés ensemble **dans un lieu facilement accessible** par le chauffeur le jour de la collecte.

PRÉSENCE

Le rendez-vous fixé pour la collecte engage le client : le contact sur site est obligatoirement présent ou représenté lors de l'enlèvement des contenants. Une intervention sans collecte **due à l'absence de contact sur place** est facturée au client.

VOLUMES

Si les volumes de consommables à collecter dépassent la quantité prévue lors de la prise de rendez-vous, le collecteur **n'est pas tenu d'enlever cet excédent**.

RESPECT

Le client s'engage à faire preuve de courtoisie professionnelle à l'égard du chauffeur lors de la collecte. En cas de litige, il informe Conibi.

**Par client, on entend : entreprise, administration ou toute entité juridique.*

Conibi
SAS au capital de 762 000 €
SIRET 429 225 683 00029 Bobigny - N° TVA FR24429225683
22 avenue des Nations - Bât. Le Rimbaud - 93420 Villepinte - France
+33 180 90 33 33 - www.conibi.eu - conibi@conibi.eu

Sept. 2026